Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28 — TELEPHONE

Piètre défense

La fédération de défense capitaliste a mis une semaine pour répondre à la note rédigée par les délégués socialistes le jour même où les chouchoux des frocards de Froyennes refusèrent la représentation proportionnelle, dont M. Motte et son parti firent, jusqu'en août dernier, leur grand cheval de bataille.

La défense est piteuse : on voit que l'auteur est très embarrassé et ne sait trop où aller prendre ses arguments. Aussi, nous en sert-il de bien bons.

Tout d'abord, il y a le cri d'indignation, la protestation énergique — comme dirait le grand patriote qui fonde des usines en Pologne alors que les Français chôment à Roubaix.

« Il faut une certaine audace, clame le délégué de la Fédération capitaliste, pour prétendre que notre parti repousse la représentation proportionnelle, alors que dans sa délibération, la Fédération républicaine (sic) appelle de tous ses vœux une loi sur ce mode de scrutin et se déclare prête à étudier, de concert, tous projets pouvant s'en rapprocher. »

Que nos lecteurs retiennent bien cette protestation et nous laissent continuer la lecture du document.

C'est parce que le projet Selliez n'est pas bon que la Fédération capitaliste refuse de le soutenir, et pas pour autre chose, insinue l'auteur de la défense.

Retenez bien ceci encore et passons, pour en arriver de suite au plus beau morceau du poulet :

« Ayant pris soin de diviser la Fédération républicaine en deux fractions, déclare le délégué, l'article 6 attribue l'administration au groupe le plus nombreux ; c'est assurer le succès des collectivistes, c'est un jeu absurde auquel ne pouvait se prêter notre comité.

» Les vacances produites par les décès et les démissions ne pouvant être prévues que par une loi, il y aura lieu, en pareille occurrence, de recourir à des élections complémentaires. Aucune sanction ne pourra se produire au cas où un groupement ancien ou nouveau ferait opposition au candidat désigné préalablement par les partis.

» Si le projet Selliez permet d'établir une liste de principe au premier tour, tout comme si la représentation proportionnelle était établie par une loi, les deuxième et troisième tours, susceptibles de se produire, différencient considérablement ces deux propositions. *Mais la moralité du premier tour se transforme dans le projet Selliez pour les scrutins suivants, en une immoralité profonde que les électeurs repousseraient avec mépris, puisque pour tourner la loi actuelle il serait de toute nécessité, pour les tours de scrutin complémentaires, de faire figurer sur la liste d'entente les amis de M. Motte côte à côte avec ceux du citoyen Bailleul.*

» Nous percevons déjà les hauts cris d'indignation que soulèverait une semblable compromission. »

» Accoler sur la même liste les noms de M. Eugène Motte et du citoyen Bailleul ou des équivalents, et dire aux électeurs : Nous sommes toujours des adversaires, mais pour assurer le jeu de nos conceptions sur la représentation proportionnelle, nous nous sommes entendus comme compères et compagnons et nous vous prions, vous, républicains, de voter pour l'antirépublicain et antifrançais Bailleul. Vous, collectivistes et socialistes, de voter pour Eugène Motte, que vous couvrez chaque jour d'injures et que vous qualifiez d'exploiteur, de voleur et d'assassin !

» Telle serait la combinaison finale et inéluctable que nous imposerait l'application du projet de M. Selliez. Voilà l'opération insane à laquelle on conviait la Fédération républicaine. »

Nous relevons dans ce mahos un grand aveu et une grosse absurdité.

Comment M. Selliez a pris soin de diviser votre Fédération en deux fractions ? Mais alors la situation s'éclaire, la lumière se fait si vive que les plus aveugles vont voir.

Que disait M. Selliez ?

« Il y a quatre partis : le parti collectiviste, le parti radical, le parti progressiste et l'union catholique. »

On veut diviser notre fédération en deux parties, répondez-vous. Peut-on mieux affirmer que les cléricaux de l'Union catholique et les progressistes à la Motte ont si bien fusionné qu'il serait impossible de discerner, loupe à l'œil, si celui-ci est mottiste, si celui-là est papiste.

Nous nous en doutions depuis l'arrivage de certains corbeaux belges, *mais nous n'osions espérer vous l'entendre affirmer aussi carrément.*

Quant au reste, c'est grotesque et jamais, pour couvrir une reculade, on ne trouva si piètre moyen.

Où avez-vous vu que socialistes et mottistes seraient présentés aux électeurs sur une même liste ? Où avez-vous vu que les papistes devraient voter pour Bailleul et que les socialistes seraient tenus de donner leurs voix au grand Français protégé des corbeaux de Froyennes et de Kain, des émigrés ?

Nous ne vous laisserons pas exécuter vos pirouettes, messieurs Clowns, et par votre loupet, qui est incommensurable, nous allons vous ramener à la question.

La représentation proportionnelle est un système très simple, appliqué plutôt avec le scrutin de liste, mais applicable avec le scrutinnement si on veut y mettre de la bonne volonté.

On totalise les voix obtenues par tous les partis dans tous les quartiers et une simple division indique le nombre de sièges qui leur revient.

Alors, au second tour, chacun des partis laisse le nombre de candidats auquel il a encore droit et tout se fait sans avoir recours à une liste unique, sans que les socialistes votent pour les cléricaux ou les cléricaux pour les socialistes.

C'est le premier tour qui décide de tout sous le régime de la représentation proportionnelle. Loin de créer une agitation prolongée, ce système supprime la lutte au scrutin de ballottage et, par conséquent, aucun de vos arguments ne tient debout.

Il y a bien l'article 6 du projet Selliez qui donne l'administration au parti qui aura le plus de voix. Nous sommes de votre avis, il est inapplicable. Mais il ne faut pas chercher là une échappatoire. Le projet Selliez, ce n'est pas l'arche sainte, rien ne défendait d'y toucher, de supprimer des articles, de l'amender, de le refondre.

Vous êtes prêts, dites-vous, à étudier tous projets pouvant se rapprocher de la représentation proportionnelle. C'est qu'alors vous êtes prêts aussi à appliquer cette représentation.

Mais quand vous vous trouvez en face des délégués des autres partis, vous vous bornez à répondre : *Le projet Selliez ne nous convient pas.*

Soyons sérieux. Depuis plusieurs années que M. Motte nous parle de représentation proportionnelle, il doit savoir ce que c'est, *lui, si vous ne le savez pas.*

Quel est son système ; le lui avez-vous demandé ? *Comment entendrait-il l'appliquer s'il en avait le pouvoir ?* L'avez-vous interviewé pour le savoir ?

Non, n'est-ce pas ?

Vous avez refusé un projet, mais vous *n'en avez étudié et ne voulez en étudier aucun autre.*

Vous êtes des *fumistes* ! Voilà la morale de l'histoire. R. L.

A PROPOS DE LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE

La lettre suivante a été envoyée au « Journal de Roubaix », en réponse aux allégations d'un délégué du parti mottiste, concernant la réunion du 16 mars pour la représentation proportionnelle :

« Monsieur le directeur du « Journal de Roubaix »,

Votre journal de ce matin publie une lettre d'un des délégués de la Fédération républicaine anti-collectiviste, à la réunion de lundi dernier, pour l'examen de l'application de la représentation proportionnelle aux prochaines élections municipales de Roubaix.

Pour essayer d'expliquer la reculade de son parti, votre correspondant donne de la réunion du 16 mars un compte-rendu absolument erroné, que nous croyons devoir relever.

Le délégué de la Fédération républicaine allègue que la mise en pratique de la proposition de M. Selliez, en obligeant certains candidats élus au premier tour à *démissionner*, entraînerait inévitablement des élections complémentaires, soit trois, et même quatre tours de scrutin.

Or, il suffit de consulter les chiffres des *dernières élections de 1906 et de 1907* pour être obligé de reconnaître qu'aucun parti n'obtiendra, aux élections municipales prochaines, plus de sièges qu'il n'en a droit et que, par suite, aucun des élus du premier *tour n'aura à démissionner.*

Une autre raison qui, d'après votre correspondant, aurait été cause du refus de la Fédération républicaine, c'est que l'article 6 du projet Selliez attribue l'administration municipale au groupe qui aurait obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Ici la mémoire du délégué est en défaut. Nous devons lui rappeler que tous les délégués présents à la réunion *du 16 mars* — M. Selliez tout le premier — reconnurent l'inconvénient de la mise en vigueur de cet *article et décidèrent de l'abandonner.* Votre correspondant a donc tort d'invoquer cet argument comme une des causes du refus de son parti.

Enfin, ce délégué prétend que, pour assurer le jeu de la proportionnelle, les électeurs seraient obligés, au scrutin de ballottage, de voter pour une *liste* contenant des candidats de tous les partis.

Là encore nous devons rappeler au délégué que nous lui fîmes observer, au cours de le réunion, qu'il n'était point nécessaire d'avoir recours à ce système. Chaque parti pouvant, sans aucun inconvénient, présenter, au scrutin de ballottage, une liste distincte, à condition, évidemment, que cette liste ne puisse comporter plus de candidats que ne lui en donnerait droit le chiffre de voix obtenu au premier tour.

La vérité dans tout ceci, c'est que la Fédération républicaine anticollectiviste, après avoir été mise au pied du mur par le projet Selliez, s'est piteusement dérobée.

Elle se déclare — pour la galerie — partisan de la R. P., mais lorsque, acculée, elle est invitée à l'appliquer, elle cherche les hypothèses et les faux-fuyants les plus invraisemblables pour justifier sa reculade. Elle sait que la mise en vigueur de la R. P. donnerait, contrairement à ce qui se passe actuellement, la majorité du conseil municipal à la majorité du corps électoral, et entraînerait, par conséquent, pour elle, la perte de l'hôtel de ville de Roubaix.

C'est là, et là seulement, qu'est tout le secret de la dérobade de nos adversaires.

Aux électeurs d'apprécier.

Les délégués de la section roubaisienne du Parti Socialiste.

Parti Socialiste

GROUPE « L'EMULATION » DU FONTENOY. — Nous rappelons que c'est aujourd'hui, à 7 heures du soir, qu'aura lieu le *concert-causerie organisé par le groupe* « l'Emulation du Fontenoy », chez le citoyen Louis Dumont, 140, rue Archimède, au profit de la propagande.

La causerie sera faite par le citoyen Henri Corbeau, *candidat aux élections municipales.*

LES MAUVAISES BORDURES

Il y a un endroit bien dangereux dans la rue Pellart, c'est celui qui se trouve devant l'estaminet qui fait le coin de cette rue et de la rue du Pays. La maison n'est pas à l'alignement et le trottoir est constitué en majeure partie par une bordure à pente rapide.

Hier, un jeune porteur de pain eut l'imprudence de ne pas descendre du trottoir. Mal lui en prit, car il vollteya dans le ruisseau et se fit une entorse de la jambe droite.

L'AMOUR DE ROUBAIX

Sous ce titre, nous avions annoncé l'arrestation de Kléber Lagache, en vertu d'un extrait de jugement le condamnant à vingt jours de prison.

Il nous prie de dire qu'il n'est pas interdit de séjour, comme pourrait le faire croire notre filet, et que le juge d'instruction n'avait rien à voir dans son cas.

Nous le faisons d'autant plus que Kléber Lagache nous paraît bien décidé à devenir un ouvrier honnête et sérieux.

Ajoutons qu'il a été remis en liberté dès son arrivée à Lille.

UN VOL A L'ESBROUFFE

Il était environ sept heures du soir quand Mme Roger, demeurant rue Mimerel, passait rue du Pays, revenant de la rue de la Redoute, où elle avait été faire une commande chez un marchand de volailles. Elle remémorait toutes les courses faites et se demandait si elle n'en avait pas oubliées lorsqu'elle se trouva inopinément en présence de deux individus que ses méditations ne lui avaient pas permis de voir approcher.

A peine avait-elle eu le temps de se reconnaître que déjà l'un des individus lui avait arraché le réticule qu'elle tenait à la main et s'était enfui, suivi de son complice, par la rue Pellart, à l'angle de laquelle ils *venaient de faire leur coup.*

Deux jeunes gens, témoins de ce vol, se lancèrent à *leur poursuite et allaient les atteindre*, lorsque l'un des bandits, se tournant, un revolver au poing, fit feu dans la direction des poursuivants.

Ceux-ci s'arrêtèrent alors et les malfaiteurs s'éloignèrent avec leur butin.

Quant à Mme Roger, elle était on ne peut plus émue ; M. François Delporte, électricien, 15, rue Pellart, la fit entrer chez lui, où un cordial, bien nécessaire à la suite d'une pareille rencontre, lui fut offert et lui rendit la vigueur nécessaire pour regagner son domicile.

Le réticule contenait une centaine de francs, un chapelet, un lorgnon à monture en or et plusieurs factures acquittées ; Mme Roger avait, en effet, payé environ 500 fr. à des fournisseurs au cours de sa tournée.

OBSEQUES CIVILES

Nous avons annoncé la mort du citoyen Oscar Truquin, appariteur à l'hôtel de ville.

Ses obsèques, purement civiles, auront lieu le lundi 23 mars, à 9 heures du matin.

Assemblée à la maison mortuaire, 15, rue Saint-Georges (hôtel de ville).

Suites mortelles d'un accident de voiture

La vieille femme renversée et écrasée par une voiture sur la Grand'Place, meurt des suites de ses blessures

Le vendredi 13 mars, vers 1 heure 15, un accident, que nous avons relaté, se produisait sur la Grand'Place, devant l'estaminet du « Plat d'Or ».

Une vieille femme de 62 ans, Augustine Lachenie, tisserande chez MM. Catteau et Leplat, rue Mill, demeurant rue Newton, cour Duynes, 2, traversait la place, se rendant à son travail.

Un camion appartenant à MM. E. et A. Constant, blanchisseurs de linge à Lomme, descendait justement la Grand'Place, se dirigeant vers la rue Neuve. Les chevaux allaient au trot.

Augustine Lachenie ne vit pas la voiture et le conducteur n'aperçut pas la pauvre femme qui, tamponnée, roula sur le sol.

Une roue de devant du camion lui passa sur la jambe droite et une roue de derrière *sur la poitrine.*

Les docteurs Delattre et Dupré, qui lui avaient donné des soins, faisaient des réserves sur les suites de cet accident, car ils craignaient des lésions internes.

Ils avaient raison de craindre, car la pauvre tisserande ne s'est plus relevée depuis l'accident et a succombé hier matin à cinq heures et demie des suites des blessures reçues.

SOCIALISTES ROUBAISIENS ! — Votre devoir est de vous inscrire à la Coopérative « La Paix » et de vous approvisionner à toutes les branches de son commerce, car en *même temps qu'elle vous donne des marchandises de première qualité, elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grève, laisse une quote-part à la propagande socialiste et soutient moralement et pécuniairement votre Parti, dans toutes les circonstances. 1590-4.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

SOUS UNE PLAQUE DE TOLE. — Chez M. Crapelle-Fontaine, constructeur, 67, rue de Tourcoing, M. Charles Volt, 21 ans, manœuvre, rue de la Basse-Masure, 89, a eu l'index droit et le gros orteil droit pris sous une plaque de tôle et contusionnés.

15 jours de repos.

AU COURS D'UNE CHUTE. — Chez M. Auguste Pennel, entrepreneur, 39, rue de Croncq, M. Louis Van Meneen, 22 ans, à Dottignies (Belgique), s'est blessé à la hanche gauche et au *médius droit*. A la suite de sa chute, le blessé a en outre été atteint d'un lumbago traumatique.

15 jours de repos.

EN TOMBANT. — Au même établissement, M. Georges Deleersnyder, manœuvre, à Bossuyt (Belgique), s'est fait une contusion *thoracique latérale gauche.*

15 jours de repos.

EN SAUTANT. — A la Société anonyme de peignage, 112, rue du Collège, M. Louis Vandrebeck, tisseur, rue de la Guinguette, cour Spilben, 2, *s'est blessé au poignet gauche.* 15 jours de repos.

EN HEURTANT UNE CORDE. — A la filature Motte, Bossut fils, boulevard Gambetta, M. Joseph Vandeputte, 14 ans, bacleur, rue de l'Epeule, cour Piat, 4, s'est blessé à l'annulaire et au majeur droits.

15 jours de repos.

EN HEURTANT UNE VIS. — Chez MM. Motte et Blanchot, filateurs, 6, rue de Babylone, Mlle Germaine Piovet, 14 ans, bacleuse, rue Beaumarchais, 2, s'est blessée à l'index droit. L'ongle a été enlevé.

15 jours de repos.

SUR UN TAMPON. — A la Compagnie des tramways, M. Gustave Delableau, 24 ans, conducteur, rue Nationale, 114, cour *Rémont*, à Tourcoing, est tombé sur un tampon et s'est blessé au genou droit.

15 jours de repos.

EN DECHARGEANT UNE CALANDRE

Un ouvrier de la teinturerie E. Roussel, Desrousseaux et fils, rue Watt, M. Victor Pruvost, coursier, rue du Tilleul, était occupé à décharger une calandre dans la cour de l'établissement. *Il était monté sur l'impériale.* Soudain, par suite d'un faux pas, il perdit l'équilibre et s'abattit sur le sol. Dans sa chute, il se blessa à la joue droite et à la lèvre inférieure et se fit des contusions à la hanche et au poignet droits. Il éprouva en outre une assez vive commotion cérébrale.

Relevé par des passants, MM. Labbens, rue de Lille, et Fremont, rue d'Oran, à Croix, le blessé fut transporté dans une des salles de l'établissement, où on lui donna les premiers soins, puis fut conduit en voiture à son domicile, où il reçut, peu après, la visite d'un docteur.

M. Pruvost, dont l'état est moins grave qu'on ne le supposait tout d'abord, devra se reposer pendant 25 jours environ.

SYNDICAT DES CABARETIERS

Vendredi soir, à neuf heures, les membres du Syndicat des cabaretiers et débitants de boissons de Roubaix et environs se sont réunis au café Français, 34, Grande-Rue. Deux cents personnes assistaient à la réunion ; parmi elles, MM. Pluquet, président du Syndicat de Tourcoing ; Nénon, président ; Duval, secrétaire ; Cocheteux et Junot, syndics du Syndicat de Lille.

Le bureau comprenait : MM. Dubus, président ; Théo et Plateau, assesseurs ; Céseri, secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté.

M. Cornil prend le premier la parole et fait le procès de l'ancien Comité de défense qui comprenait plusieurs patrons brasseurs.

M. Nénon succède à M. Cornil. Il explique à son tour ce qu'est le Comité de défense et exhorte les syndiqués à former la commission définitive.

La voici : MM. A. Dubus, Plateaux, Coppens, Céseny, Cornil, Desberbieux, Renard, Deerlis, Duquelzer, Vanhoorde, Cieruk, Hanck, Degroote, Delisenne.

En fin de séance a été fixé l'ordre du jour suivant :

« L'assemblée, réunie ce soir, vendredi 20 mars, à neuf heures, salle du café Français, 34, Grande-Rue, à Roubaix, approuvant les décisions prises par le bureau provisoire à l'effet de former définitivement le Syndicat professionnel, le confirme dans ses fonctions et passe à l'ordre du jour. »

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 6, rue du Collège, ROUBAIX — Extractions sans douleur. Médaille de la Jeunesse, 1900.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DU PERSONNEL DE LA POLICE DE ROUBAIX. — Assemblée générale le vendredi 27 mars 1908, au siège de la société, à 8 heures 1/4 du soir.

Ordre du jour : 1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée. — 2. Exposé de la situation financière. — 3. Communication d'une lettre de M. le Préfet du Nord, relative à une subvention. — 4. Lecture de la liste des membres bienfaiteurs. — 5. Distribution des cartes d'entrée pour la conférence-concert donnée à l'Hippodrome le 28 mars. — 6. Renouvellement d'une partie des membres de la commission (Willaumez Camille, Grimoport, Trial, Leclercq, Willaumez Emile) dont les mandats sont expirés.

Pour le Conseil d'administration :
LEMAIRE.

N. B. — Les sociétaires qui désirent faire partie de la commission sont priés d'en informer le président pour le 25 mars au plus tard.

ECOLE DE GARÇONS, RUE BREZIN. — Aujourd'hui dimanche 22 mars, réunion générale des sociétaires, à dix heures et demie du matin. — Communication très importante. — Inscription de nouveaux adhérents.

Tir gratuit à la carabine Lebel.

A Saint-Jacques — LILLE
Nouveautés de Printemps
TISSUS NOUVEAUX EXCLUSIFS

Théâtre, Fêtes et Concerts

GRAND-THEATRE. — Les cartes portant les numéros 551 à 650, délivrées par la Mairie de Roubaix, sont valables pour assister gratuitement à la représentation de *la Juive*, le mercredi 25 courant.

Le **NIL** *monte !!*

MOUVEMENT SOCIAL

CHAMBRE SYNDICALE TYPOGRAPHIQUE DE ROUBAIX TOURCOING ET ENVIRONS. — Dimanche 22 mars, à quatre heures et demie précises : réunion mensuelle extraordinaire. — Questions très importantes. — Présence indispensable.

UNION SYNDICALE ET FRATERNELLE DES OUVRIERS CHARPENTIERS-MENUISIERS. — A l'occasion de la fête corporative la commission de la chambre syndicale des charpentiers menuisiers, a décidé d'organiser pour le dimanche 22 mars, à cinq heures précises du soir, dans la salle des fêtes du « Café des Arts », rue des Arts, tenu par M. Emile Vansoye, 172, une grande conférence publique, avec le concours assuré de M. Bouduel, secrétaire de la Fédération régionale, de M. Bondues, conseiller prud'hommes de Lille et de M. Lefevre, secrétaire du Syndicat textile de Roubaix.

A l'issue de la conférence : Grand Punch, offert aux membres du syndicat.

COOPERATIVE « LA PAIX ». — Mercredi 25 mars, à huit heures du soir, aura lieu au local la répétition des chansons pour la Mi-Carême. Les clarons, tambours et musiciens désignés à cet effet voudront bien s'y trouver, ainsi que les chanteurs et vendeurs de chansons. A 8 heures 3/4, répétition générale de la Fanfare, nouveaux morceaux.

On fait appel aux camarades dévoués pour vendre des chansons à 3 fr. 50 le cent.

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS METALLURGISTES ET MECANICIENS. — L'assemblée générale aura lieu aujourd'hui dimanche 22 mars, à 9 heures 1/2 précises du matin, au siège du Syndicat.

Ordre du jour : Sortie de la Mi-Carême.

La Commission adresse un pressant appel à tous les syndiqués, pour participer nombreux à cette sortie, qui sera pour notre organisation une bonne propagande. Nous comptons sur le dévouement de tous les camarades pour le succès de la fête. Des masques et des casquettes sont à la disposition des amateurs au local au prix de 0 fr. 65 pour la casquette et le masque. Le lieu est celle du travail, c'est-à-dire tout en bien. Une forte remise est accordée aux vendeurs de chansons.

UN ESPION. — Des agents de la Sûreté viennent d'arrêter à Toulon un individu soupçonné d'espionnage. Fouillé, on n'a trouvé sur lui que des papiers insignifiants et quatre boîtes de Pastilles Poncelet, les seules conseillées par les médecins contre la toux et la bronchite. 522T.4

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 21 mars 1908

Naissances. — Yvonne Goeman, rue de Lille, 190. — Simonne Verleye, rue de la Chapelle-Cerette, 13. — Georgette Popelier, rue Lannes, cour Leriche, 2. — Albert Lestavel, quai de Dunkerque.

Publications de mariages. — Entre : Achille Lepers, homme d'équipe, rue de Wasquehal, cour Saint-Joseph, 11, et Pauline Bulteau, devideuse, rue de la Clef, 5. — Jean Vandewalle, peigneur, quai de Bordeaux, 19, et Léopoldine Glorieux, soigneuse, à Wattrelos. — Henri Tilkin, cardeur, à Lys, et Marie Lantreman, cardeuse, à Lys. — Théodore Boussemart, trieur de déchets, rue Archimède, 69, et Claire Beusschaert, soigneuse, à Wattrelos.

Décès. — Régire Bauwens, 82 ans, ménagère, rue Watt, 43. — Henri Verbauwhede, 2 mois, rue du Coq-Français, 1. — Elvire Candron, 11 ans, rue Duflot, 23. — Justine Bourgeois, 63 ans, ménagère, rue Newton, cour Denduyts, 2. — Léon Moulart, 2 jours, rue Saint-Georges, 7. — Victorine Bauttemans, 76 ans, ménagère, rue de Solférino, cour Hespel-Carpentier, 1. — Elise Sandrapes, 56 ans, ménagère, rue de l'Epeule, cour Laureys, 12. — Victor Coupre, 41 ans, tisserand, rue de Croix, cour Castel-Plaintin, 3. — Pauline Dazin, 69 ans, propriétaire, rue Neuve, 36. — Jules Delchambre, 70 ans, rentier, rue Léon-Allart, 20. — Henri Delbart, 1 an, rue Jean-Bart, 8.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

MORT DRAMATIQUE D'UNE FILLETTE. — Voir aux informations régionales.

REVUE DE GENDARMERIE

M. Conte, commandant de gendarmerie, a passé samedi la revue des trois brigades de Tourcoing. Il a été très satisfait et a complimenté les hommes et leurs chefs.

ARRESTATION

L'agent Leplat a arrêté, samedi soir, rue de l'Amiral-Courbet, un jeune homme de 15 ans et demi, Paul Vignon, né à Paris, domicilié à Remilly, inculpé du vol d'une somme de 150 fr. au préjudice de son ancien patron, M. Boursery, cultivateur.

RECETTE AUXILIAIRE

M. Drin a reçu la lettre suivante :

Monsieur le Député et cher collègue,

J'ai le plaisir de vous faire connaître que je viens d'autoriser la création d'une recette auxiliaire urbaine des Postes dans la ville de Tourcoing, quartier de la Croix-Rouge (Nord), à laquelle vous vous intéressez.

Signé : SYMIAN.

SAVON DU CONGO Blancheur du Teint Victor VAISSIER

LE DIMANCHE TOURQUENNOIS

Rappelons qu'aujourd'hui sera donnée une grande fête de gymnastique, au Gymnase municipal, et qu'une conférence sera faite à l'Académie de musique par Mme la directrice du collège de jeunes filles de Roubaix.

POPULATION ETRANGERE

Du 15 au 22 mars, on a constaté l'entrée en France, par Tourcoing, de 23 étrangers, ainsi répartis : 8 hommes, 7 femmes et 8 enfants. Il est sorti 10 hommes, 6 femmes et 8 enfants.

PHARMACIENS DE GARDE

Sont de garde aujourd'hui à partir de midi : MM. Desdemy, 34, rue de Lille ; Pruvost, 30, rue de la Cloche ; Montvoisin, 115, rue du Tilleul ; Grelennois, 227, rue de Duchenoy ; Verriest, 5, place des Phalempins.

LEURS RENTES

PAR LA CHUTE D'UN TUYAU. — Chez Playoust et Leplat, constructeurs-mécaniciens, 112, rue Nationale, Gustave Secret, 22 ans, à Tournai (Belgique), a été blessé à l'index gauche. L'ongle a été décollé.

Quinze jours de repos.

EN GARNISSANT UNE PIECE DE CARDE. — Au peignage Floris Lorthiois, rue Charles-Wattine, Léon Dejonghe, aide garnisseur, rue du Rouleet, 35, à Mouscron (Belgique), s'est blessé au pouce droit.

Dix jours de repos.

PAR UN COUP DE PIOCHE. — A l'usine municipale à gaz, Charles-Louis Dejonghe, 27 ans, terrassier, rue de Mont-à-Leux, 46, à Wattrelos, a été blessé au pied gauche.

Douze jours de repos.

EN HEURTANT LA CORDE D'UN METIER. — A la filature de coton Motte frères, Junon Brat, 14 ans, bacleur, rue de Berkem, 34, s'est blessé au *médius gauche.*

Douze jours de repos.

EN HEURTANT UNE PIECE DE FER. — Au peignage Floris Lorthiois, rue Charles-Wattine, Emmanuel Coopman, 28 ans, conducteur, sentier de Tourcoing, 24, à Mouvaux, s'est blessé à la jambe gauche.

COMMUNICATION

La Brasserie Coopérative du Tilleul, 28, rue du Tilleul, à Tourcoing, a accordé, pour 1907, 28 % sur la bière ; par suite de ces beaux résultats, elle a enregistré **98 nouveaux actionnaires**, en 11 jours.

Coopérateurs hésitants, pressez-vous car, pour le 1er avril, il y a une augmentation sur l'action.

On devient actionnaire en versant 25 francs.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 21 mars 1908

Naissances. — Dubois Claire, rue de Dunkerque, 70. — Deschamps Raymonde, rue des Cinq-Voies. — Maelfait Maurice, rue du Blanc-Seau, 76. — Coussement Alphonse, rue Basse.

Publications de mariages. — Entre : Guiot Léon, voyageur de commerce, à Tourcoing, et Meapouille Irma, couturière, à Roubaix. — Desplechin Florimond, rue des Flandres, 56, et Phalempin Prudence, rue des Flandres, 50. — Pluvinage Clovis, garçon coiffeur, à Tournai, et Fichelle Hélène, couturière, rue de Rome, 22. — Maayrt Albert, magasinier, rue Saint-Louis, 4, et Steyaert Rachel, dévideuse, rue du Dahomey, 8. — Delplanque Jean-Baptiste, rattacheur, rue de Lens, 16, et Six Marguerite, magasinière, rue Masséna, 68. — Braem Jules, garçon boulanger, rue de la Croix-Rouge, 40, et Calaut Pauline, tricoteuse, rue de la Prairie, 29. — Vanhée Henri, chaudronnier, rue Auber, 153, et Delcroix Elise, couturière, rue de Cassel, 16. — Codron Jules, tisserand, à Roubaix, et Baty Anna, soigneuse, à Roubaix. — Vuylsteke Léopold, cocher, rue Lafontaine, et Desmet Marie, fille de bureau, rue de la Croix-Rouge, 21. — Lefebvre Léopold, tisserand, à Mouscron, et Demarque Angèle, soigneuse, rue de Beauvais, 7. — Corneille Jules, tiler, rue Malcense, 173, et Deville Marguerite, rue de l'Epine. — Denyver Henri, débourreur, rue de Madagascar, 49, et Pauwels Irma, soigneuse, rue Houcourd, 5.

Décès. — Vandepeene Sophie, 76 ans, rue de Bouvines, 55. — Descheemacker Fernande, 2 ans, rue A.-Testelin, 193.

Le meilleur Sucre blanc
EST LE
Sucre Béghin

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ETAT CIVIL DE CROIX. — *Naissances.* — Desaulin Rene-Emile-Joseph-Oscar, rue Guizot, 45. — Bert Sophie, rue de la Fontaine, maisons Baza. — Feucon Albert-Emilien, rue du Tonkin, 29.

WATTRELOS

SANS PAIN. — Les gendarmes de Wattrelos ont arrêté hier, Jules Belloncle, âgé de 42 ans, sans autre domicile que l'auberge de la Belle Etoile qui implorait la pitié des passants.

LA FRAUDE. — Ernest Veyer et Jean-Baptiste Druon, pavé des Ballons, ont arrêté François Rogier, 42 ans, demeurant à Roubaix, rue du Chemin de Fer, qui était porteur d'un kilog. de café haché d'une valeur de 12 fr. 50.

CONSTRUCTION DE PREAUX AUX ECOLES DU PLOUYS ET DE BEAULIEU. — Sur la proposition de MM. Jean-Baptiste Dubus et Louis Plouvier, le conseil municipal, dans sa séance du 23 février dernier a approuvé les plans et devis d'un projet de construction de préaux aux Ecoles du Plouys et de Beaulieu.

Ce projet a reçu l'approbation préfectorale et les travaux seront mis incessamment en adjudication.

SOUTIENS DE FAMILLE. — Le Conseil municipal dans sa séance du 23 février 1901, a donné un avis favorable à quinze demandes d'allocations journalières de 0 fr. 75 prévues par l'article 22 de la loi du 21 mars 1908, a donné un avis favorable à quinze demandes de la classe 1906.

Ces demandes ont été transmises à M. le préfet pour être examinées par la commission départementale.

Cette commission s'est réunie à la préfecture le 4 courant et un militaire seulement a été déclaré soutien indispensable de famille.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Le rôle général des contributions mobilières, patentes, foncières et des portes et fenêtres pour 1908, revêtu des formalités prescrites par la loi est en recouvrement entre les mains de M. Dupuy, percepteur de Croix, 90, rue de Lille, à Roubaix, et chaque contribuable est tenu d'acquitter dans les délais prescrits les sommes pour lesquelles il est porté. C'est à partir de ce jour que court le délai de trois mois accordé pour les demandes en décharge ou réduction.

ETAT CIVIL DE WATTRELOS. — *Naissances.* — Marie Lhermitte, rue du Vieux-Bureau. — Georges Loucheur, rue de l'Hôpital, 16. — Hubert Lefever, à la Marlière. — Rachel Vandemeulebroucke, au Beaulieu. — Lucien Vanasche, rue Faidherbe. — Lucien Vliège, rue Faidherbe. — Georges Depraetère, rue des Dragons.

Publications. — Jean-Baptiste Vandewalle, peigneur, et Léopoldine Glorieux, soigneuse. — Léon Bohez, emballeur, et Maria Delmulle, cannetière. — Emile Debruquoi, mouleur en fer, et Adèle Duaene, visiteuse. — Oscar Nutte, tisserand, et Flore Samain, soigneuse. — Maes Oscar, emballeur, et Verbaeys Zulma, journalière. — Théodore Boussemart, trieur de déchets, et Claire Beusschaert, soigneuse.

Décès. — Albert Tavernier, 2 jours, rue des Lilas, 11. — René Verbaeghe, 11 jours, rue Beurepaire, 77. — Elise Renard, 50 ans, ménagère, rue de la Vigne, 6. — Victor Carrette, 78 ans, au Nouveau-Monde. — Madeleine Derucyk, 19 jours, rue du Calvaire, 29.

WASQUEHAL

LE BANQUET DU 22 MARS. — Le banquet qui aura lieu aujourd'hui dimanche à cinq heures dans la salle des fêtes de la mairie pour fêter l'anniversaire de la commune a pris les proportions de la plus imposante manifestation démocratique que Wasquehal aura jamais vue. Déjà, plus de 250 citoyens et citoyennes y ont donné leur adhésion. La municipalité profitera de cette occasion pour rendre compte aux électeurs de l'œuvre qu'elle a accomplie depuis qu'elle est à la mairie.

Il n'est pas douteux que tout ce que Wasquehal compte de républicains et de socialistes voudra assister à cette fête prolétarienne. Ceux qui n'ont pas encore donné leur adhésion pourront prendre leur billet au contrôle qui sera établi à l'entrée de la salle.

Les camarades de la Planche au Riez, et du Capreau, se réuniront entre trois heures et trois heures et demie, chez Arthur Lefebvre, et entre trois heures et demie et quatre heures, se rendront en cortège au banquet.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Un manœuvre de l'Energie Electrique, M. Maurice Désiré, âgé de 46 ans, s'est fait un abcès de la paume de la main droite en se piquant avec un éclat de bois.

M. le docteur Barroyer lui a prescrit dix jours de repos.

— Au chantier de la Filature du Nord, un charretier, M. Petre François, âgé de 40 ans, demeurant à Tourcoing, s'est fait des contusions à la région thoracique droite en soulevant un wagonnet pour le remettre sur rails, il se fit mal dans le côté. M. le docteur Vienne lui a prescrit dix jours de repos.

IL A ETE PERDU, dans la nuit de mardi à mercredi une chaîne de montre en or et une montre. Prière de les rapporter à la mairie de Wasquehal contre forte récompense.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Surmont Eliane, rue de Lille. — Castelain Antoinette, rue Jean-Macé, 5. — Leuwarier Maurice-Louis, rue Barrard-Palissy.

MOUVAUX

RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Lorthiois frères, M. Emmanuel Copman, demeurant au Petit Tourcoing, s'est piqué à la jambe gauche avec un chardon. Le docteur Butruille prévoit une incapacité de travail de 12 jours.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Dumez Germaine, 79, rue de Tourcoing. — Descamps Marcel, 197, rue Faidherbe.

Décès. — Lougez Hippolyte, 68 ans, charpentier, rue Pasteur, 6.

HEM

BRISEUR DE VITRES. — Il y a un mois environ, Lucien Destailleurs quittait sa famille et s'en allait chercher fortune dans le Pas-de-Calais où il se fixa à Berlin.

Depuis lors, sa mère, qui est cabaretière, n'en avait guère entendu parler, lorsque vendredi, elle le vit réapparaître devant son établissement.

« Dis à mon frère de sortir, lui cria-t-il, je vais lui faire son affaire ».

Bien entendu, elle se garda bien de faire la commission, mais Georges Destailleurs avait entendu et s'empressa de sortir.

Il fut aussitôt poursuivi par l'énergumène qui, brandissant un couteau, s'apprêtait à lui faire mauvais parti, lorsque M. Lefebvre parvint à le saisir par derrière et lui enleva